

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

Étude réalisée par Pierre-Marie Quéré
portée par le Centre National des Arts du Cirque
avec le soutien de la DG2TDC

Rappel du contexte

Le projet d'une candidature à l'AMI CMA de France 2023 part du constat du faible nombre d'établissements, parmi les 99 accrédités par le ministère de la Culture, ayant réussi à proposer des formations par la voie de l'apprentissage dans les filières de l'architecture, des arts visuels et du design, du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque), du cinéma et de l'audiovisuel. En 2022-2023 seulement 7 établissements sur 99 proposent des formations par la voie de l'apprentissage, et aucun établissement ne propose de formation accessible par l'apprentissage dans les secteurs des arts visuels ou du design.

Les établissements de de réseau affichent la volonté de faire bénéficier leurs étudiants des dispositifs d'apprentissage, pour renforcer la diversité de leurs publics, pour répondre à la précarité financière croissante des étudiants, pour améliorer la professionnalisation de leur cursus et l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Mais au de ces enjeux génériques de l'apprentissage, ce projet s'inscrit :

- dans une meilleure adéquation entre l'offre de formation des établissements et les besoins des filières professionnelles. L'apprentissage va permettre : d'adapter les offres de formations à l'évolution de la réalité des métiers et des besoins des employeurs ; de répondre, pour certaines filières, aux tensions en termes d'effectifs ou de répartition territoriale ; d'améliorer la professionnalisation des jeunes artistes en leur permettant d'expérimenter le cadre de référence des secteurs économiques liés à leur filière.
- dans une transformation des métiers et des filières, en co-construisant entre écoles et professionnels les métiers de demain et les formations qu'ils nécessitent ; en améliorant l'identification des compétences des diplômées de l'enseignement supérieur culture ; en créant de nouveaux horizons d'insertion professionnelle pour les diplômés.

Plusieurs des établissements du réseau, des réseaux professionnels et des opérateurs de l'apprentissage ont imaginé de se regrouper en consortium, pour identifier et mettre en action les leviers développement de l'apprentissage et participer à la transformation de leurs filières respectives.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

1. DESCRIPTION DU PROJET DE DISPOSITIF(S) DE FORMATION ET D'ATTRACTIVITE

1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Préambule

- 1. Le choix du périmètre porte sur les 99 établissements accrédités par le ministère de la Culture en architecture, arts visuels et design, spectacle vivant musique (danse, théâtre, cirque), cinéma et audiovisuel, patrimoine.**

L'étude préliminaire à la candidature porte sur tous les établissements accrédités par le ministère de la Culture et prend en compte la transdisciplinarité entre les différentes filières. La présentation du contexte mettra en exergue les enjeux partagés par ces différentes filières et le projet développera les solutions mutualisées entre les filières pour atteindre les objectifs proposés.

Parmi les 99 écoles, les établissements de la branche patrimoine (École du Louvre et Institut national du patrimoine) avaient des enjeux trop éloignés du reste des autres établissements. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présentation du contexte.

- 2. Cette analyse du contexte ne revient pas sur les bénéfices connus de l'apprentissage pour les étudiants.**

Ce projet s'inscrit dans une politique nationale de développement de l'apprentissage pour des raisons qui ne rentrent pas directement dans le champ de l'AMI-CMA : Plus grande diversité des profils d'étudiants, soutien au financement des études, tremplin vers l'insertion professionnelle.

Les porteurs du projet ont fait le choix de ne pas revenir sur ces enjeux et de ne développer dans la présentation du contexte que sur les spécificités de l'apprentissage dans les filières concernées et sur les aspects de l'apprentissage qui s'inscrivent dans les objectifs de l'AMI-CMA.

- 3. Ce projet s'inscrit dans une transformation radicale du paysage des modes de financements et des modèles économiques de l'enseignement supérieur culture.**

Le développement de l'apprentissage s'inscrit de manière générale dans une transformation du financement de la formation avec une prise en charge des coûts de formation par les entreprises. Dans des établissements où les coûts de formations sont intégralement pris en charge par des fonds publics, ce changement de paradigme représente une transformation structurelle.

L'offre nationale de formations aux métiers de la culture se développe également via des formations privées qui placent les établissements de l'enseignement supérieur culture dans un secteur concurrentiel pour lequel ils ne sont pas toujours préparés.

De la même manière que pour les enjeux positifs de l'apprentissage pour les étudiants, les porteurs de projets ont fait le choix de ne pas développer ces transformations dans la présentation du contexte mais de pointer uniquement leurs impacts sur les objectifs proposés pour ce projet.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

1.1.1 Etat des lieux de la FORMATION

a) Etat des lieux des diplômes d'enseignement supérieur dans les filières culturelles concernées par le présent projet.

Source : L'enseignement Supérieur Culture 2019-2020 (Ministère de la Culture)

Etablissements et diplômes :

Filière	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
<p><u>Architecture</u></p> <p>20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)</p> <p>École de Chaillot (département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine)</p>	<p>bac + 3</p> <p>– Diplôme d'études en architecture (DEEA), grade de licence</p>	<p>bac + 5</p> <p>– Diplôme d'État d'architecte (DEA), grade de master</p> <p>– Diplôme d'État de paysagiste, grade de master</p> <p>bac + 6</p> <p>– Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)</p> <p>bac + 7</p> <p>– Double diplôme architecte-ingénieur, grade de master post-master</p> <p>– Diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)</p> <p>– Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA)</p>	<p>bac + 8</p> <p>– Doctorat en architecture</p>
<p><u>Arts Visuels & Design</u></p> <p>– 44 écoles supérieures d'art:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 établissements publics nationaux • 34 écoles territoriales ou associatives 	<p>bac + 3</p> <p>– Diplôme national d'art (DNA), grade de licence</p>	<p>bac + 5</p> <p>– Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master</p> <p>– Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSP Arles, ENSCI), grade de master post-master</p> <p>– Diplômes post-master</p> <p>– Diplômes supérieurs de recherche en art / en design</p>	<p>bac + 8</p> <p>– Cycle doctoral en lien avec une université</p>
<p><u>Spectacle vivant</u></p> <p>– 33 établissements supérieurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 forment en musique 	<p>bac+3</p> <p>– Diplômes d'État (DE) de professeur de musique, de danse, de théâtre, de cirque</p> <p>– Diplôme national supérieur professionnel</p>	<p>bac+5</p> <p>– Diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, grade de master</p> <p>– Certificats d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de</p>	<p>bac+8</p> <p>– Cycle doctoral en lien avec une université</p>

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

<ul style="list-style-type: none"> • 7 forment en musique et en danse • 1 forme en musique, danse et théâtre • 3 forment en danse • 4 en cirque • 10 en théâtre • 1 en marionnettes 	<p>(DNSP) d'artiste-interprète (musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste)</p>	<p>musique, de danse, d'art dramatique, et aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique.</p>	
<p><u>Cinéma & Audiovisuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La Fémis (école nationale supérieure des métiers de l'image et du son) – INAsup (école de l'Institut national de l'audiovisuel) 	<p>bac+3</p> <ul style="list-style-type: none"> – Diplômes d'INAsup: <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie sonore • Documentaliste multimédias • Motion Design – Conception graphique animée bac+5 – Diplômes d'INAsup: <ul style="list-style-type: none"> • Production audiovisuelle, grade de master • Patrimoines audiovisuels, grade de master – Diplômes de La Fémis (Scripte; Distribution-exploitation) 	<p>bac+6</p> <ul style="list-style-type: none"> – Diplômes de La Fémis (Production; Réalisation; Scénario; Image; Son; Montage; Décor; Création de séries TV) 	<p>bac+8</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cycle doctoral en lien avec une université (La Fémis)

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

b) Effectifs

Au niveau national, la prospective à l'horizon 2031 indique une progression de néo bacheliers entrant en première année d'enseignement supérieur pour les formations culturelles et artistique de 15.9 % ce qui représente la plus forte progression toutes filières et tous types d'établissements confondus.

Source : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/ni-sies-2023-04-27593.pdf>

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves 2020-2021	Part des femmes %	Part des élèves étrangers %
Architecture	21	19 500	61	15
Arts plastiques	44	11 200	68	13
Cinéma & Audiovisuel	2	300	56	6
Spectacle vivant	33	4 000	49	20
Patrimoine	2	1900		
Total (2)	99	36 900	61	14

(1) Patrimoine : L'Ecole du Louvre et l'Institut National du Patrimoine n'ont pas souhaité intégrer le Consortium du projet
(2) Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

Source : MESRI – SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 36 900 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport à 2019-2020 (37 000). Plus de la moitié des personnes inscrites dans une des écoles de l'ESC suit des études d'architecture. Parmi les écoles de l'ESC, 44 % enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'ESC (11 200). Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants. Le spectacle vivant fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'ESC, à destination de 4 000 étudiants.

c) Données sur l'apprentissage :

Sur un plan national, toutes filières confondues, 479 600 apprentis de l'enseignement supérieur de l'année scolaire 2021-22 correspondent à 6,9 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans et à 16,2 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

Source :

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eestr/FR/T260/l_apprentissage_dans_l_enseignement_superieur/

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

8 établissements proposaient des formations par la voie de l'apprentissage en 2022-2023

Etablissement	Filière	Diplôme accessible par la voie de l'apprentissage	Année d'ouverture	Nombres d'apprentis 2022-2023
Paris Est Archi	Architecture	L3 + Master : Diplôme d'études en architecture (DEA)	2019	L3 : 33 M1 : 20 M2 : 21
Paris Val de Seine	Architecture	DEA valant grade master	2020	87
ENSA Versailles	Architecture	2eme année de master	2021	32
INA SUP	Audiovisuel	BTS montage image (2 ans) BTS son (2 ans) Licence pro option système audiovisuel numérique (1 an) Documentaliste multimédia (1 an) Master patrimoine (M2) Master production audiovisuelle (M2)		28 24 20 10 20 20
Académie Fratellini	Spectacle Vivant - Cirque	DNSP AC	2003	25
PNSD Rosella Hightower	Spectacle Vivant - Danse	DNSP danseur	2011	17
ESCA	Spectacle Vivant - Théâtre	DNSP C	2014	43
ENSAD Limoges	Design	A5 Design	2022	1

5 établissements envisagent l'ouverture à l'apprentissage à la rentrée 2023-2024

Etablissement	Filière	Diplôme accessible par la voie de l'apprentissage	Nombre d'apprentis en 2023-2024
ERACM	Spectacle Vivant - Théâtre	DNSP C	14
Beaux Art Nantes Saint Nazaire	Design	Master	7
Conservatoire National Supérieur de musique et de danse de Paris	Spectacle Vivant – Danse	Master	1
Ecole de la Comédie de Saint Etienne	Spectacle Vivant - Théâtre	DNSP C	12
ESAD Saint Etienne	Design	Master	3

Le développement relativement récent de l'apprentissage et l'absence d'une stratégie nationale ont conduit les établissements à trouver de multiples solutions pour la mise en place de l'apprentissage :

CFA propre : le PNSD Rosella Hightower a créé son propre CFA sur la base du CFA régional dont il était organisme gestionnaire. L'établissement pilote de manière autonome la relation avec les employeurs, le processus financier et l'organisation pédagogique. Le choix du CFA propre a également été choisi par le CNSMD de Paris, l'ERACM et la Comédie de Saint Etienne.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

On note dans ces nouveaux projets l'initiative de l'Ecole de la Comédie de Saint Etienne qui crée un CFA propre mais qui pilote en parallèle la création d'un groupement d'employeurs réunissant deux entreprises au sein d'une structure juridique unique qui sera l'employeur des apprentis. Cette solution permet de mutualiser l'embauche des apprentis entre plusieurs employeurs et c'est le groupement qui porte collectivement le coût de l'apprentissage.

CFA d'entreprise : l'Académie Fratellini (cirque) et l'ESCA-Studios d'Asnières (théâtre), ont opté pour la création d'un CFA d'entreprise, modèle dans lequel ils sont à la fois, centre de formation et employeur des apprentis. Ils pilotent donc l'ensemble du dispositif mais en portent également le risque financier. Ils doivent en effet développer un réseau commercial pour commercialiser les prestations artistiques des apprentis et financer le coût employeur de l'apprentissage.

Partenariat avec un CFA existant : les 3 écoles d'architecture qui proposent de l'apprentissage se sont adossées (à travers leurs partenariats universitaires) à des CFA existants pour porter les contrats d'apprentissage. Ce sont les CFA qui pilotent la relation employeur et le processus financier. Seul le pilotage pédagogique revient à l'établissement. Beaux-Arts de Nantes et ESAD Saint Etienne ont choisi de s'adosser à des CFA existants parfois dans des métiers éloignés de leur secteur d'activité, mais uniquement pour des choix d'implantation géographique.

d) Constats sur les freins et obstacles pour les établissements

1. Equipes réduites dans les établissements

La plupart des établissements du réseaux fonctionnent avec des équipes administratives réduites (pour certaines limitées par des plafonds d'emploi). La mise en place de l'apprentissage passe par une phase initiale de développement qui nécessite un investissement humain important souvent impossible à engager.

L'école des beaux-Arts de Nantes Saint Nazaire et la Comédie de Saint Etienne ont investi sur leur budget de fonctionnement pour pouvoir lancer leur première promotion en apprentissage. L'ERACM a profité de la baisse d'activité de la crise COVID pour initier son projet.

2. Un développement individualisé sans partage des expériences et des bonnes pratiques

La structuration des réseaux par filière d'une part et l'implantation régionale des établissements d'autre part ne permettent jusqu'à présent de créer, ni les synergies nécessaires pour un développement structuré, ni les partages de pratiques et d'expérience, ni les mutualisations de moyens.

Les écoles de Saint Etienne (La Comédie et l'ENSA) ont développé leur projet respectif sur le même territoire sans concertation ni mutualisation.

3. Manque d'acculturation des équipes pédagogiques pour l'apprentissage :

Du point de vue générationnel, certains enseignants n'étant pas eux-mêmes passés par des filières de formation structurées et diplômantes, il leur est difficile de considérer le nécessaire élargissement des modalités de transmission en dehors du rapport enseignant/élève.

L'apprentissage apparaît dans de nombreuses filières dans lesquelles il n'est pas encore mis en œuvre comme un recours à une main d'œuvre à bon marché et génère des positions bloquantes.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

4. Des maquettes pédagogiques contraintes

Contrairement aux diplômes universitaires qui relève d'une autonomie pédagogique historique des établissements, les diplômes du ministère de la Culture s'inscrivent dans un cadre de diplômes nationaux dont les contenus sont définis. Ces contenus compilent des compétences métiers mais également des compétences transversales nombreuses et variées.

L'adaptation des maquettes existantes nécessite une ingénierie pédagogique spécifique et complexe.

De manière générale l'offre de formation dans ce réseau est limitée par les diplômes existants et n'est pas toujours adaptée aux besoins des entreprises ou au parcours des parfois atypiques des étudiants.

Un étudiant danseur accepté en apprentissage au Ballet du Rhin, a dû s'inscrire en licence professionnelle d'administration culturelle en organisant lui-même son alternance, car il n'existait pas de formation en alternance correspondant à son parcours d'étude comme danseur.

5. Former des artistes auteurs

Les formations artistiques conduisent pour plusieurs d'entre elles à des métiers de créateur pour lesquels le statut professionnel relève du statut d'auteur et non pas de salarié. Ce cadre prévisionnel d'emploi apparait dans certaines filières (en particulier celle des arts visuels) comme incompatible avec le statut salarié de l'apprenti.

Dans la réalité la plupart des artistes auteurs interviennent dans plusieurs formats d'emploi, dont celui de salarié en complément de leur activité d'auteur, mais cette pluriactivité et ce pluri-statut ne sont pas entièrement pris en compte dans le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

6. Intégrer la transformation des modèles économiques engendrée par l'apprentissage.

Les établissements sont historiquement financés majoritairement par des fonds publics (subventions de fonctionnement) alors que l'apprentissage repose sur un financement des coûts de formations par les entreprises via les OPCO. Ce changement de modèle économique entraîne une transformation fondamentale des modèles économiques. Pour les établissements qui crée un CFA propre, cette transformation s'accompagne de la mise en place obligatoire d'une comptabilité analytique.

Les établissements qui ont fait le choix de collaborer avec un CFA existant doivent intégrer un calendrier de trésorerie spécifique pour la prise en charge des coûts de formation. Ce qui met en fragilité les établissements dont la trésorerie est déjà tendue.

Bon nombre des diplômes proposés dans les filières concernées n'ont pas d'équivalent qui permettrait une définition par comparaison des coûts de formation par France Compétences. Au contraire les spécificités des formations proposées (cours particuliers, mise en situation, pédagogie de projet...) génèrent des coûts de formation en général plus élevés que pour des formations de même niveau. Cet enjeu du coût des formations culture ne fait pas l'objet d'une approche nationale mais établissement par établissement.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

1.1.2 Diagnostic COMPETENCES

a) Etat des lieux

1. Evolution des métiers & multi activités

Les métiers artistiques évoluent rapidement pour s'adapter à la place des artistes dans la société et à la place donnée à la formation artistique (l'éducation artistique et culturelle -EAC- est devenue un enjeu national). Cette évolution des métiers se traduit par une diversification toujours plus grande des compétences attendues. On peut noter par exemple les compétences de médiation attendues chez tous les artistes du spectacle vivant ou la diversification des champs d'emploi des architectes qui doivent répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Cette multiplicité requise des compétences génère une transformation des métiers et des formats d'emploi avec une augmentation de la multi activité des diplômés.

2. Adéquation formation/ besoins du monde professionnelle

Parallèlement les attentes des employeurs et les enjeux d'insertion professionnelle évoluent plus rapidement que l'évolution des contenus et maquette de formations. Dans la plupart des filières, les maquettes pédagogiques des formations artistiques se concentrent encore beaucoup sur les savoirs alors que les attentes des employeurs portent également sur les savoir-être et les savoir-faire.

En architecture, il arrive fréquemment que des étudiants fassent une année de césure dans leur formation pour rentrer en stage non rémunéré dans des agences et acquérir la pratique de terrain essentielle à leur insertion professionnelle.

Le diagnostic France 2030 CMA-ARCHI porté par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-la-Villette (membre du consortium) permettra de consolider cette analyse.

Dans le spectacle vivant, l'enseignement des pratiques artistique et les missions des conservatoires ont évolué radicalement. La formation des enseignants a le double enjeu de s'adapter à ces transformations et d'être en capacité de former les futurs artistes.

3. Difficulté à trouver une place pour les artistes dans les ICC

Les diplômés de l'enseignement supérieur culture (artistes, enseignants, professionnels de l'audiovisuel, du design et de l'architecture), sont par leurs compétences et leur créativité, les partenaires privilégiés des entreprises qui cherchent à innover et à se transformer pour répondre aux enjeux des nouveaux modes, de consommation, de vivre ensemble et de pratiques culturelles. Pourtant la place des artistes dans les ICC reste difficile à imaginer et à construire. Pour preuve, les préconisations du Comité Scientifique et Technologique de Programme du PEPR 'Industries Culturelles et Créatives qui « *encourage le comité de pilotage à fournir des exemples plus concrets de la manière dont les différentes parties prenantes peuvent être incitées à travailler ensemble, et en particulier comment les artistes peuvent être intégrés dans les groupes de travail de l'ICC Lab et dans les appels à projets. La direction du PEPR ICC pourrait également envisager d'inclure davantage d'associations et d'institutions de formation artistiques partenaires telles que ENSAD et ESAD* »

4. Reconnaissance des compétences des artistes

Là où des employés de filières autres que la culture peuvent être recrutés pour leurs compétences tout à fait qualifiables et quantifiables (en comparaison des divers candidats), les élèves de filières culture doivent également se démarquer pour leur sens artistique, leur créativité, leur expressivité.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

Si la création des diplômes culture a permis de formaliser les compétences à acquérir dans les parcours diplômants, ces compétences ne sont pas clairement identifiées par les professionnels de bon nombre de filières culturelles (en particulier le spectacle vivant et les arts visuels).

b) Freins et obstacles dans l'adaptation des compétences

1. Réussir à adapter les maquettes de formation

Pour permettre la mise en place de l'apprentissage, les maquettes des diplômes doivent être adaptées en identifiant les compétences qui peuvent être acquises en entreprise. La spécificité de ces maquettes construites sur des savoirs parfois historique rend cette adaptation complexe.

L'école d'art de Clermont Ferrand a dû abandonner un projet de formation en alternance car les compétences de médiation identifiées pour la partie en entreprise étaient trop peu significatives dans la maquette du diplôme.

2. Faire évoluer les équipes pédagogiques

L'adaptation des maquettes et le partage des compétences acquises à l'école et en entreprise nécessitent une adhésion et un accompagnement des équipes pédagogiques.

1.1.3 Etat des lieux EMPLOI

a) Etat des lieux

1. Une volonté très claire des réseaux professionnels de développer l'apprentissage

La totalité des réseaux professionnels contactés sont favorables au développement de l'apprentissage et souhaitent le soutenir. C'est le cas :

- Pour l'architecture, du syndicat des architecture, du Syndicat National Professionnels Architecture Urbanisme, de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes ou du Conseil National de l'Ordre des Architectes.
- Pour le spectacle vivant, de PROFEDIM (Syndicat pro des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique, de l'AFO (association française des orchestres), l'association Conservatoires de France
- Pour les arts visuels, des réseaux spécialisés de plus petites tailles comme, Art en résidence, Réseau Ressources Arts Visuels, DCA (Association Française de Développement des Centres d'Art), FRAAP (Fédération Réseaux des Associations d'Artistes Plasticiens), ADRA (Association de développement et de recherche sur les artothèques)

2. Des réseaux professionnels peu adaptés à l'apprentissage

Quelles que soient les filières concernées, les réseaux d'employeurs sont principalement constitués de structures de petite taille et avec un faible nombre de salariés et une capacité réduite à accueillir des apprentis.

Dans toutes les filières, à l'exception du design et de l'architecture, les calendriers d'activités des employeurs sont irréguliers et peu propices à l'accueil d'apprentis sur une année entière.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

3. Des leviers de soutien à l'apprentissage qui ne suffisent pas pour structurer des filières d'emploi

L'apprentissage est encouragé du côté des employeurs par les OPCO concernés par les filières de la culture. Cependant les OPCO contactés reconnaissent que les leviers de développement dont ils disposent ne leur permettent pas d'accompagner la transformation de leur réseau d'adhérents pour s'adapter aux enjeux de l'apprentissage.

4. Des formats d'emplois multiples et parfois précaires

La moitié des diplômés de l'enseignement supérieur culture sont pluriactifs et plus d'un quart sont indépendants.

Les diplômés de l'ESC en emploi sont majoritairement salariés du secteur privé (55 %), avec des proportions qui varient entre 73 % pour les jeunes architectes à 31 % pour les diplômés des arts plastiques

Cette diversité des formats d'emploi illustre une des difficultés du développement de l'apprentissage dans des filières multiples

5. La culture des stages

Dans plusieurs secteurs concernés (principalement dans l'architecture), le recours aux stages non rémunérés apparaît comme le cadre régulier de l'insertion professionnelle. Le développement de l'apprentissage passe par une transformation des habitudes dans plusieurs filières

6. Le statut d'artiste auteur

Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'ESC et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques si l'on prend en compte ceux se déclarant artistes-auteurs (53 %).

Le développement de l'apprentissage passe par une meilleure compréhension de l'articulation entre le statut d'apprenti salarié pendant les études et celui d'indépendant dans la vie professionnelle.

b) Notes sur l'emploi par filière

Spectacle vivant

Le renouvellement des enseignants des disciplines artistiques

Un renouvellement générationnel massif des enseignants artistiques dans les conservatoires, principalement en musique, est annoncé pour les prochaines années. La réforme de la VAE en cours (mise en place du dispositif France VAE) va ralentir la certification rapide de nouveaux enseignants. L'association Conservatoire de France identifie l'apprentissage comme un levier pour anticiper cette transition.

En cirque, où la pratique est principalement amateur, une minorité d'enseignants sont diplômés comme professeur de cirque. La FFEC (Fédération française des écoles de cirque) doit répondre à la disparition de l'option cirque du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) et collabore avec les écoles de l'enseignement supérieur culture pour développer l'apprentissage comme une voie d'accès au DE de professeur de cirque.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

L'insertion professionnelle et l'emploi des comédiens

Des dispositifs existants (Jeunes théâtres) pilotés par des structures de diffusion proposent un format de professionnalisation et d'insertion aux jeunes comédiens. Mais ces dispositifs ne couvrent que le champ des théâtres subventionnés et un développement reste à imaginer pour l'apprentissage avec les structures privées de la production théâtrale.

Architecture

Zones blanches

Le rapport Archigraphie du CNOA (<https://www.architectes.org/publications/archigraphie-2022>) montre que les architectes sont inégalement répartis sur le territoire, avec un risque de pénurie dans certains départements.

Des nouveaux diplômés à imaginer

Les échanges avec les professionnels (en particulier avec l'UNSA - Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) ont pointé l'identification de nouvelles certifications pour répondre à l'évolution des métiers. Sont envisagées la création d'une CQP d'assistance à maîtrise d'œuvre et une CQP d'assistance administrative en architecture.

L'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

L'HMONP est nécessaire à tout architecte souhaitant exercer en son nom propre. C'est une formation d'un an, accessible uniquement aux architectes diplômés d'Etat ou équivalent. Le diplôme d'Etat d'architecte – DEA - délivré par les écoles d'architecture permet à son titulaire d'exercer en tant que salarié dans une agence d'architecture. Pour les architectes désireux de s'installer à leur compte, il est nécessaire de suivre une année supplémentaire pour obtenir l'habilitation à la maîtrise d'œuvre.

Cette formation complémentaire n'est pas accessible par l'apprentissage mais les réseaux professionnels (en particulier le SYNAPTEAU - Syndicat National Professionnels Architecture Urbanisme) soutiennent le développement de l'apprentissage comme voie d'accès à cette habilitation.

Par ailleurs, l'HMONP étant en grande partie basée sur une mise en situation professionnelle, les réseaux professionnels s'interrogent sur l'éventualité d'une adaptation des modalités d'obtention habilitation pour les étudiants aillant obtenu leur DEA par la voie de l'apprentissage .

Le cadre salarial de l'apprentissage

Les professionnels pointent l'incompatibilité actuelle entre la grille de rémunération de l'apprentissage et celle de la convention collective de l'architecture.

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments

Ce plan national vise à massifier la rénovation énergétique, tant des logements que des bâtiments tertiaires. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en poursuivant un objectif social de lutte contre la précarité énergétique.

Ce plan qui souhaite permettre la rénovation de 600 à 700 00 logements par an laisse envisager un besoin croissant de compétences architecturales.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

Arts visuels

Des réseaux d'emploi engagés mais éclatés

Les réseaux d'employeurs dans la filière des arts visuels (pour la plupart regroupés au sein de CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain - <https://cipac.net>) sont multiples et encore peu ou pas adaptés au développement de l'apprentissage.

Toutefois les réseaux contactés sont prêts à s'engager dans cette voie en soulignant l'intérêt pour eux de tisser des liens plus étroits avec les écoles pour renforcer la professionnalisation des étudiants.

Certains de ces réseaux sont déjà associés à des projets pédagogiques dans des écoles ou produisent des guides de bonne pratique pour l'emploi des jeunes artistes: Réseau Diagonal - <https://reseau-diagonal.com>; Réseau Ressources Arts visuels (<https://ressource-arts-visuels.fr>)

Le réseau Arts en résidence - <https://www.artsenresidence.fr> qui propose des résidences tremplins est prêt à réfléchir à une articulation possible de ce dispositif avec l'apprentissage.

L'ADRA Association de développement et de recherche sur les artothèques - <https://www.lesartothèques.com> , soutient également le projet en envisageant l'accueil d'apprentis sur la base de mutualisation entre des membres de leur réseau.

Le CPGA (Comité professionnel des Galeries d'Art) - <https://www.comitedesgaleriesdart.com> , envisage l'apprentissage comme un levier pour développer une meilleure compréhension de l'écosystème du marché de l'art par les étudiants.et pour faire évoluer le rapport entre les artistes et les galeries.

L'évolution du métier de photographe

Certains métiers artistiques comme celui de photographe, sont directement impactés par les révolutions numériques et nécessitent une adaptation des formations pour préparer aux métiers de demain.

Cinéma/audiovisuel

Les filières du cinéma et de l'audiovisuel forment en grande partie à des métiers techniques auxquels le format de l'apprentissage s'adapte assez bien.

Cependant la plupart des emplois sont structurés autour de projets de production ponctuels qui ne permettant pas la signature de contrat d'apprentissage d'une durée de 12 mois. Le projet de la Ciné Fabrique <https://cinefabrique.fr> qui forme au même type de métiers a du se construire autour d'un CFA d'entreprise dans lequel le centre de formation est également l'employeur et facture les prestations des apprentis à des sociétés de production. Si cette expérience démontre les vertus positives de l'apprentissage sur la diversité et l'employabilité des étudiants, elle monte aussi la fragilité économique d'un tel dispositif.

**ETAT DES LIEUX DE L'APPRENTISSAGE CULTURE
REALISE EN 2023 DANS LA CADRE DU PROJET DE CANDIDATURE A
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR**

1.1.4 Conclusions – Quels axes pour le projet Apprentissage Culture ?

Un des objectifs de France 2030 est de *placer la France en tête de la production des contenus créatifs et culturels, et des technologies immersives.*

Les étudiants du réseau de l'enseignement supérieur culture - ESC sont les professionnels (artistes, enseignants, architectes, designers, techniciens...) qui animeront, accompagneront et piloteront le développement des industries culturelles et créatives.

Pourtant les passerelles entre les établissements de l'enseignement et l'écosystème des ICC (et plus largement les réseaux professionnels) ne permettent pas aujourd'hui de trouver la juste place pour tous ces professionnels.

Le 1^{er} volet de l'AMI-CMA, vise à soutenir *des dispositifs transversaux d'attractivité et d'innovation. L'AMI est ouvert à des dispositifs transversaux d'innovation pédagogique, de formation, de transformation, tant à l'échelle nationale que régionale, de manière transversale à plusieurs filières ou à plusieurs formations, institutions, associations, collectivités.*

L'apprentissage est utilisé dans ce projet comme un levier d'innovation pédagogique, d'adaptation des formations existantes, de création de nouveaux cursus de formation. En effet, la collaboration des établissements de l'ESC avec les réseaux professionnels autour de l'accompagnement de l'apprentissage des étudiants, permettra cet effet transformant d'une part pour les établissements et les formations mais également pour les réseaux professionnels.

Le projet Apprentissage se déclinera ; sur un plan national avec la structuration des enjeux nationaux de l'ESC (évolution des diplômes, structuration des partenariats avec les réseaux professionnels ou avec les opérateurs nationaux) ; mais également sur un plan régional avec la structuration des initiatives territoriales transversales à plusieurs filières et mettant en synergie les partenaires professionnels et institutionnels d'un territoire et les établissements concernés.